

MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens

ANNAY, le 02 novembre 2022



Yves TERLAT
MAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX
ARRETES DU MAIRE



AUTORISATION D'ORGANISER
UN DEFILE LE VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022

N°486/2022



Nous, Yves TERLAT, Maire d'ANNAY SOUS LENS,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 131.1 et L 131.2,
- CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement du défilé commémorant l'armistice de 1918 le VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022,

ARRETONS

ARTICLE 1 :

Autorisons l'organisation d'un défilé commémorant l'armistice de 1918, le VENDREDI 11 NOVEMBRE 2022 à 10 H 30 :

- Départ Rue Charles Ramond,
- Rue Joseph Mattéi,
- Cimetière,
- Rue Joseph Mattéi,
- Rue Louis Morel,
- Arrivée place Roger Salengro

ARTICLE 2 :

Monsieur le MAIRE d'ANNAY SOUS LENS,
Madame le Commandant de Police de CARVIN sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

